Examinons les faits sur lesquels je base ce raisonnement :

Un certain La Vérendrie, de France, parent de René Gaultier de Varennes transigeait avec lui des affaires concernant le commerce des pelleteries.

Le gouverneur des Trois-Rivières n'était pas mieux rénuméré que les autres fonctionnaires du Canada — il faisait la traite clandestine pour s'empêcher de mourir de faim. Son histoire est celle de tous ses

confrères ou collègues.

Au baptême de Louis Massé, le 25 mai 1676, aux Trois-Rivières, "M. de la Vérandrie" est parrain mais non présent—c'est Jean Godefroy de Linctot qui le représente. Il s'agit probablement de La Vérendrie qui vivait en France.

Voici donc quatre enfants. Il nous en faut d'autres :-

Comme on ne sait pas ce que devint Jean né en 1688, on peut croire qu'il décéda au berceau. Je dirai, pour compléter ces notes, que :

Anne-Marguerite se fit religieuse Ursuline.

Madeleine épousa Charles Petit Le Villiers en 1694.

Marie-Renée épousa Christophe Dufros de la Gemeraye en 1701. Marie-Marguerite épousa Louis Hingue de Puijibault en 1707.

J'ai tenu à préciser ces renseignements pour éclaireir l'histoire de cette famille que le recensement de 1681 embrouille complètement et pour expliquer la disparition de Jean né en 1688, lequel ne paraît pas avoir vécu plus d'un an.

Rien d'étonnant dans la pauvreté de M. de Varennes. Toute la

noblesse de la colonie crevait de faim.

Sa seigneurie de la Gabelle n'avait pas un seul habitant et ne rap-

portait rien.

Celle du Tremblay renfermait en 1681 trente âmes divisées entre quatre familles et deux colons non mariés. De plus 67 arpents de terre cultivée et trois bêtes à cornes.

La seigneurie de Varennes avait quatorze ménages, dix colons non mariés, en tout soixante-onze âmes. De plus 218 arpents cultivés et 57 bêtes à cornes.

Le revenu de ces deux fiefs pouvait suffire à l'entretien d'un petit enfant, car les trente habitants à peine établis ne devaient guère four-

nir de redevance dépassant une piastre chacun.

Le 26 septembre 1667, Pierre Boucher est mentionné pour la der-